

# UN FAUTEUIL DE COMPET' POUR BORIS !

**Avril 2020**

## **Deux antennes-relais illuminent la nuit confinée**

Alors que la moitié de la population du globe se confinait chez elle de gré ou de force, un anarchiste bisontin enfourchait son vélo pour se rendre sur le Mont Poupet, dans le Jura. C'est au sommet de ces pentes abruptes que Boris illumina des flammes de la subversion deux grandes antennes-relais la nuit du 10 avril 2020 : celles des quatre opérateurs de téléphonie mobile, mais également de la police et de la gendarmerie, provoquant pour près de 100 000 euros de dégâts.

Identifié par une trace d'ADN retrouvée sur place, le compagnon sera incarcéré à la prison de Nancy et condamné en avril 2021 à quatre ans de taule dont deux fermes. Dans une lettre publique écrite depuis l'intérieur, il défendra son acte par sa volonté de s'opposer à travers l'action directe à la numérisation croissante de nos vies, avec tout le contrôle, les ravages environnementaux et sociaux qu'elle implique. Malheureusement, alors qu'il attendait la date du procès en appel, le compagnon sera grièvement blessé en août dans un incendie de la cellule où il se trouvait, dont l'instruction sur l'origine et la promptitude des matons à le laisser suffoquer est toujours en cours. C'est donc au pouvoir médical que Boris est désormais confronté depuis plus d'un an et demi.

**Août 2021-Juillet 2022**

## **Le pouvoir médical dans ses œuvres**

Passé du service des Grands Brûlés de l'hôpital de Metz à celui de réanimation puis des soins palliatifs de l'hôpital de Besançon, Boris a régulièrement été en butte à l'hostilité des pontes en blouse blanche, tant il était évident pour eux qu'un anarchiste et ex-taulard, désormais tétraplégique, ne pouvait manifester la moindre volonté autonome sur comment il entendait être traité. Ce n'est ainsi qu'en protestant et en faisant écrire des lettres que Boris a pu faire entendre sa farouche volonté de survivre et provoquer la reprise d'un minimum de soins actifs. Il a aussi dû se battre contre le long refus de l'hôpital de lui fournir son dossier médical ou pour que des proches hors de la famille puissent discuter de sa situation avec les médecins.

En réaction, Madame Elisabeth Batit, médecin du CHRU de Besançon en charge de la situation de Boris aux palliatifs, décida en juin 2022 de faire un pas supplémentaire dans son entreprise de démolition du compagnon en tant qu'individu : elle procéda à *un signalement* auprès du Parquet de Besançon (celui-là même qui avait été en charge de l'enquête préliminaire sur les antennes...) pour lancer une procédure de « *mise sous protection juridique* » du compagnon, prétendument afin de le « proté-

ger » contre ses propres décisions ! C'est une juge des tutelles qui suivit alors ses recommandations en nommant une association familiale, l'UDAF, comme *Mandatitaire judiciaire à la protection des majeurs* (MJPM) chargé de prendre la main sur l'ensemble du courrier, des comptes et futures ressources (comme l'allocation adulte handicapé) du compa.

## **Août 2022**

### **Solidarités et interdiction de visites**

A l'extérieur de l'hôpital, la diffusion d'un appel contre l'acharnement des pouvoirs judiciaires et médicaux sur Boris ne s'est alors pas fait attendre, en se concrétisant à partir du mois d'août par plusieurs actions solidaires spécialement dédiées : visites colorées contre les murs de locaux de l'UDAF à Poitiers et à Caen ; attaques incendiaires de bornes de recharge pour voitures électriques et d'un véhicule de *Scopelec* à Toulouse ; bris de vitres d'une banque ou du siège du constructeur de taules *Eiffage* dans la même ville ; incendie d'une antenne-relais 5G à Barcelone et d'une voiture de flic à Cochabamba (Bolivie)...

Sur place, à Besançon, alors que des tracts énervés commençaient à être distribués sur les parkings visiteurs et du personnel de l'hôpital, son directeur décida en représailles d'une mesure drastique contre le compagnon : *l'interdiction de toute visite à Boris hors famille* à partir du 19 août 2022, pour une durée indéterminée, *tant que les flics n'auraient pas identifié les auteurs du tract* qui appelait à la solidarité avec le compagnon. Cette interdiction quasi-générale de visites fut officiellement prononcée en vertu des pouvoirs de police interne à l'établissement, au nom du fait que « [Boris] était régulièrement visité par des amis possiblement liés à la mouvance à l'origine du tract ». Une mesure que l'hôpital fit fermement appliquer en allant jusqu'à expulser de force à l'aide de vigiles des visiteurs qui protestaient devant les portes verrouillées des soins palliatifs où se trouvait le compagnon. En plein cœur de cet été caniculaire, Boris, en plus de ses difficultés physiques, se trouvait désormais face à 4 procédures judiciaires différentes : appel du procès à Nancy pour l'attaque des deux antennes-relais (toujours suspendu *sine die* au vu de son état de santé), instruction ouverte à Nancy suite à l'incendie de la cellule (toujours en cours), appel à Besançon contre sa mise sous « tutelle » par l'UDAF... et désormais un recours en référé-liberté devant le tribunal administratif pour annuler l'interdiction de visites de l'ensemble des proches !

Ce dernier épisode se conclura finalement deux semaines plus tard au grand dam du CHU de Besançon, qui avait pourtant tenté un dernier coup de poker devant le tribunal le 5 septembre... en avançant l'indécente possibilité que les personnes interdites de visite pouvaient les effectuer en distanciel par téléphone (malgré la tétraplégie et trachéotomie du compagnon). Ce jour-là, non seulement on apprit que la fameuse Elisabeth Batit – médecin-chef qui avait *poukavé* Boris au procureur et fait obstacle à ses demandes – s'était mise en arrêt maladie pour un mois parce qu'elle se sentait

« *menacée* » par la prose anarchiste, mais aussi qu'un nouveau tract du même tonneau avait été distribué devant l'hôpital avant même de connaître la décision du tribunal, décision qui elle-même se révéla favorable au compagnon en fin de soirée : « *la décision du directeur du CHU de Besançon restreignant les visites du requérant aux seuls membres de sa famille, doit être regardée, dans les circonstances de l'espèce, comme portant une atteinte grave et manifestement illégale aux droits, à la dignité et à la vie privée de M. X dont l'isolement dû à sa pathologie s'en trouve fortement accentué* »...

Quant au volet policier concernant ce tract contre lequel l'hôpital a porté plainte pour « *diffamation* », précisons que la situation de Boris a été à l'ordre du jour d'un *Comité d'Hygiène et de Sécurité* de l'hosto trois jours après le retour des visites afin « *d'envisager le départ de ce patient* » ; que deux flics syndicaux travaillant au CHU (un de Sud-Santé et un de la CGT/NPA) ont mené une enquête parallèle dans les milieux anarchistes bisontins en demandant un peu partout qui avait pu l'écrire et le distribuer au prétexte qu'ils étaient « *traumatisés* » par les critiques portées contre leur noble institution ; que le service com' de l'hôpital s'est mesquinement vengé de la sentence du tribunal en relâchant trois semaines plus tard une version geignarde aux journaliers de *L'Est républicain*, ce qui a valu une demie-page titrée « *Les proches d'un ex-détenu de Nancy en guerre contre le CHU de Besançon* », où on apprenait en passant que « *l'affaire est désormais entre les mains de la préfecture du Doubs et de l'Agence régionale de santé (ARS)* ». Et enfin, début janvier 2023, un compagnon et une compagne anarchistes ont été convoqués au commissariat de Besançon pour les faits de « *diffamation par tract* » (toujours le même) : ils s'y sont rendus, n'ont rien déclaré, et aucune suite à cet énième coup de pression des autorités n'a été donnée pour l'instant.

## **Janvier 2023**

### **Au centre de réadaptation**

Suite à la chaleureuse solidarité qui n'a pas manqué de se manifester comme suite à l'agitation sur place, et surtout suite à la détermination de Boris de ne pas lâcher face au pouvoir médical, la situation a finalement commencé à se débloquer à partir de l'automne. En octobre, le compagnon a enfin reçu (au bout de plus de 8 mois) son dossier médical sur papier et dans sa chambre. Mi-décembre, il a finalement obtenu son transfert vers un nouvel établissement de santé, loin du service palliatif de Besançon où ils avaient essayé de l'enterrer et où il n'aurait jamais dû être, cette fois situé dans un autre département de Franche-Comté. C'est dans ce centre de réadaptation pour tétraplégie neurologique qu'il a enfin pu avoir sa première douche depuis un an et demi, que des soins intensifs de kiné respiratoire ou de verticalisation sont prodigués, qu'un ergothérapeute travaille à adapter un fauteuil à sa mesure... et qu'une sortie du cadre hospitalier est train de se dessiner. De plus, en janvier 2023 lors d'une audience portant sur les modalités de la « *mise sous protection juridique* » de Boris qui avait été prononcée par une juge des tutelles, l'UDAF qui gérait l'ensemble des

comptes et le courrier du compagnon a été délogée en attendant une audience sur le fond en mars.

A présent que Boris peut concrètement commencer à envisager un retour vers la rue et le soleil, loin du lit et des appareillages qui le clouent depuis trop longtemps sous les néons d'une chambre d'hôpital, se pose la question du soutien financier. Le besoin immédiat, qui a été discuté avec lui et avec l'équipe médicale du centre de réadaptation, est l'achat d'un fauteuil roulant électrique verticalisateur, fabriqué sur mesure et adapté à sa condition, qu'il pourra diriger avec une boule placée sous son menton, en même temps que d'autres commandes domotiques intégrées à sa structure (comme l'ouverture de portes). A côté des soins de réadaptation actuels dans le nouvel établissement qui souhaite une sortie du compagnon sous 6 mois, à côté des batailles technico-administratives avec la bureaucratie d'Etat pour gratter des financements, il est clair qu'il va tout de même falloir trouver une somme conséquente. L'objectif est que Boris retrouve de l'autonomie avec le plus de mobilité possible grâce à un tel fauteuil électrique sur-mesure.

### **« Un fauteuil de compet' pour Boris »**

A Besançon ou à Paris, différentes initiatives sont en train d'être réfléchies afin de recueillir des fonds et participer à l'opération « *Un fauteuil de compet' pour Boris* ». Tout individu ou collectif anti-autoritaire qui souhaiterait à son tour organiser de façon décentralisée un concert, un repas de soutien, un tournoi de belote, une discussion ou autres joyeusetés afin de verser sa contribution à cette opération est évidemment bienvenu !

Le compagnon s'est coordonné avec deux lieux pour récolter le flouze. Il peut soit être expédié par chèque ou virement (écrire à retourausoleil at riseup.net), soit être déposé à :

Bibliothèque Libertad – 19 rue Burnouf – 75019 Paris

Librairie Autodidacte – 5 rue Marulaz – 25000 Besançon

Au cours de toutes ces épreuves, Boris n'a pas cessé de se battre avec les moyens dont il disposait, tout en continuant de défendre ses idées anarchistes. Après 11 mois de taule, 18 mois de lourde hospitalisation et encore 3 procédures sur le dos (pour les antennes-relais, l'incendie en prison, la mise sous « tutelle »), un premier bout du tunnel se profile enfin vers la sortie : pour qu'il puisse rugir à *nouveau* parmi nous, aidons le compagnon à s'offrir ce fauteuil de compet'...

*Des anarchistes solidaires et complices de Boris*  
mars 2023